



## Question écrite 21/1 de Marc Cools sur les conséquences sur Uccle de la mise en zone bleue de tout Drogenbos.

La Commune de Drogenbos a décidé de mettre tout une partie de son territoire en zone bleue à partir du 1<sup>er</sup> février 2021. **Cette décision a-t-elle été concertée avec la Commune d'Uccle ? Notre Commune en a-t-elle été informée ?**

Cette décision peut engendrer des déports de stationnement de Drogenbos vers Uccle. **Le Collège envisage-t-il un suivi de l'évolution du stationnement à proximité de Drogenbos afin de voir si la création d'une zone bleue sur Drogenbos doit aussi engendrer un statut de zone bleue pour des voiries limitrophes de cette commune situées sur notre territoire ?**

Un cas particulier est celui du tronçon de la rue des Trois Rois entre la rue de l'Etoile et la rue du Vieux Moulin soit du numéro 1 au numéro 55 de cette rue. Ce tronçon de la rue des Trois Rois est déjà en zone bleue depuis 2, 3 années environ. Le souci est qu'il n'y a pas assez de place dans la rue pour l'ensemble des riverains. Ces dernières années il y a eu beaucoup de constructions d'immeubles (en front de rue et intérieur d'îlot) à logements multiples ou des transformations de maisons en appartements. Il y a plus de ménages plus jeunes (ce qui est une bonne chose) avec 1 ou 2 voitures qui ont remplacé des personnes âgées sans voiture. Il y a également la problématique des faux garages et des véhicules ventouses.

La carte riverain des habitants de ce tronçon de la rue des Trois Rois ne leur permet, si j'ai bien compris, que de se garer dans leur rue uniquement, les trois autres rues du bloc se trouvant sur Drogenbos. La rue de l'Etoile est saturée également et on ne peut se garer que d'un côté et il y a pas mal de garages. **Ne faut-il pas dans ce contexte élargir au quartier du Melkriek, où il n'y a pas actuellement de réel problème de stationnement, l'aire géographique éligible pour la carte riverain des habitants de la rue des Trois Rois ?**

Le bâtiment U est doté de deux parkings souterrains. **Pouvez-vous m'indiquer si un de ces deux parkings sera bien affecté pour les visiteurs qui se rendront dans les services communaux ?**

### Réponse:

Notre Commune a été informée de la décision de la Commune de Drogenbos par le biais d'un courriel émanant de son échevin de la Mobilité adressé au Bourgmestre, à l'Echevin de la Mobilité et à la cellule Mobilité le 30 décembre dernier.

Suite à cette annonce, le Premier Echevin a pris contact avec son homologue de Drogenbos. Nous avons ainsi appris que, suite à des soucis techniques, la mise en place de cette zone bleue était reportée au mois de mai prochain.

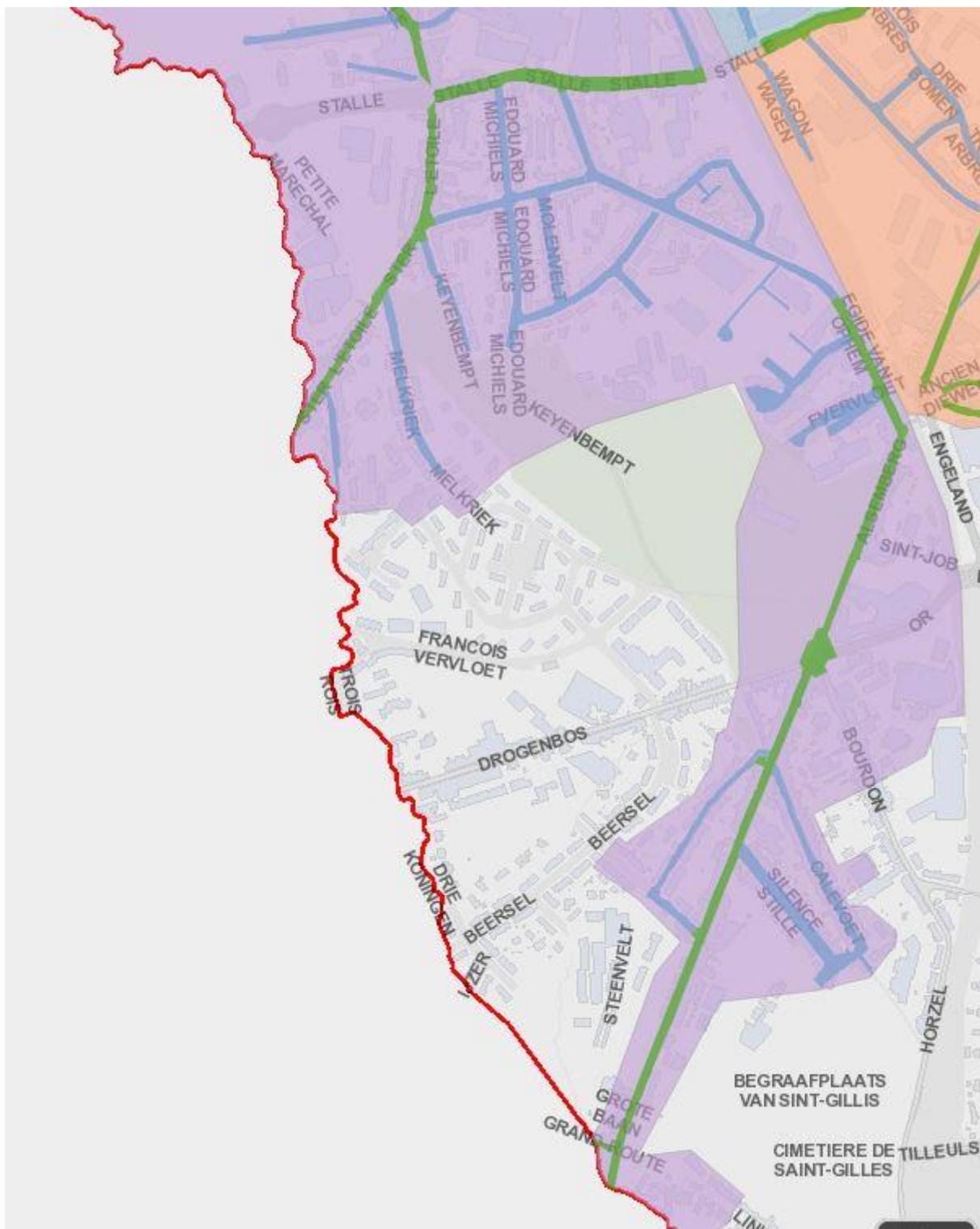
Nous avons évoqué le cas des voiries « frontalières » et la pertinence de conclure pour celles-ci des accords de réciprocité, comme il en existe avec Forest par exemple, afin d'autoriser les riverains ucclois à stationner sur le tronçon de la voirie situé à Drogenbos (jusqu'au 1<sup>er</sup> carrefour) et vice versa. La Commune de Drogenbos s'est montrée tout à fait ouverte à cet égard. Les prochaines semaines seront mises à profit afin d'avancer sur ce volet.

Aucune décision n'a encore été prise concernant un éventuel changement dans la réglementation de stationnement des zones proches de Drogenbos. On veut éviter d'effectuer des modifications qui s'avèreraient non nécessaires. Les services suivront de près la situation et nous serons évidemment attentifs aux retours qui nous parviendraient de la part des habitants. Le cas échéant, nous prendrons les mesures requises afin de préserver le stationnement des Ucclois vivant à proximité de Drogenbos. Le périmètre du secteur de stationnement devrait alors être revu.

Enfin, concernant le bâtiment U, l'un des deux parkings sera effectivement affecté à du stationnement pour les visiteurs.

La cellule Mobilité n'a pas été chargée de faire un suivi de l'évolution du stationnement à proximité de Drogenbos. A priori, oui, il faudrait homogénéiser le statut du stationnement et passer en bleu les rues qui ne sont toujours pas réglementées sinon les rues non-réglées subiront le report de stationnement. Ceci nécessitera quelques mois avant que la mise en place de cette réglementation soit effective.

Il s'agit des rues :



Le secteur de validité pour les cartes de dérogations devra être adapté en fonction.

Le service Parking a répondu que la seule mesure qui peut être mise en œuvre dans l'immédiat pour nos riverains, c'est de proposer, **l'accord de réciprocité** pour les rues limitrophes entre nos deux communes.

L'étude sur la gestion des places de parkings dans les parkings souterrains du bâtiment U est en cours d'analyse. Rien n'est encore décidé à ce stade-ci.